

États financiers de

**LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE
LA CROIX-ROUGE**

Fonds du séisme et tsunami en Asie
Fonds du séisme en Haïti

Exercice clos le 31 mars 2016

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

Fonds du séisme et tsunami en Asie et Fonds du séisme en Haïti
États financiers

de l'exercice clos le 31 mars 2016

	Page
Rapport des auditeurs indépendants.....	1 - 2
État des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires.....	3
État de l'évolution des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires	4
Notes complémentaires aux états financiers.....	5 - 7



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bureau 1800
150, rue Elgin
Ottawa (Ontario) K2P 2P8
Canada

Téléphone (613) 212-KPMG
Télécopieur (613) 212-2896
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au Conseil d'administration de la Société canadienne de la Croix-Rouge,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société canadienne de la Croix-Rouge - Fonds du séisme et tsunami en Asie et Fonds du séisme en Haïti, qui comprennent l'état des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires au 31 mars 2016 et l'état de l'évolution des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 2(a), ainsi qu'aux mesures de contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, en nous fondant sur notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les renseignements fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion

À notre avis, les états financiers au 31 mars 2016 et pour l'exercice clos à cette date ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 2(a) des états financiers.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons votre attention sur la note 2(a) des états financiers, qui décrit la méthode de comptabilité utilisée pour préparer les présents états financiers et les différences importantes entre ladite méthode et les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Notre rapport est destiné uniquement au Conseil d'administration de la Société canadienne de la Croix-Rouge et ne doit pas être utilisé par des parties autres que la Société canadienne de la Croix-Rouge.

Autre point

Les états financiers de la Société canadienne de la Croix-Rouge – Fonds du séisme et tsunami en Asie et Fonds du séisme en Haïti au 31 mars 2015 et pour l'exercice clos à cette date ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée le 10 juin 2015.

KPMG A.R.L. / S.É.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, Experts-comptables autorisés

Le 8 juin 2016

Ottawa, Canada

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

Fonds du séisme et tsunami en Asie et Fonds du séisme en Haïti

État des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires

Au 31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015


(en milliers de dollars)

	Fonds du séisme en Haïti		Fonds du séisme et tsunami en Asie	
	2016	2015	2016	2015
Actif				
Actif à court terme :				
Espèces et quasi-espèces :				
Grevées d'affectations d'origine externe	15 180 \$	22 792 \$	– \$	– \$
Grevées d'affectations d'origine interne - revenus de placements	–	–	1 908	4 989
Frais payés d'avance	644	1 402	431	813
Montant à recevoir de la Société canadienne de la Croix-Rouge	–	–	431	–
	15 824	24 194	2 770	5 802
Passif				
Passif à court terme :				
Créditeurs et charges à payer	1 401	1 040	260	369
Montant à payer à la Société canadienne de la Croix-Rouge	606	3 338	–	282
	2 007	4 378	260	651
Fonds nets disponibles pour les bénéficiaires	13 817 \$	19 816 \$	2 510 \$	5 151 \$

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Au nom du Conseil :

 Président

 Président, Comité national de vérification et des finances

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

Fonds du séisme et tsunami en Asie et Fonds du séisme en Haïti

État de l'évolution des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires

Exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015

(en milliers de dollars)

	Fonds du séisme en Haïti		Fonds du séisme et tsunami en Asie	
	2016	2015	2016	2015
Augmentation des fonds :				
Apports (note 3)	9 522 \$	3 753 \$	– \$	– \$
Revenus de placements	62	219	9	58
	<u>9 584</u>	<u>3 972</u>	<u>9</u>	<u>58</u>
Diminution des fonds :				
Secours d'urgence et gestion des sinistres	–	1 168	675	1 502
Santé incluant eau et assainissement	11 336	9 950	116	480
Moyens de subsistance	–	–	11	175
Reconstruction	467	–	–	22
Valeurs humanitaires et rétablissement des liens familiaux	–	–	151	191
Développement organisationnel	1 103	1 388	1 143	1 524
Soutien direct aux programmes (note 4)	2 677	3 312	554	1 565
	<u>15 583</u>	<u>15 818</u>	<u>2 650</u>	<u>5 459</u>
Diminution des fonds nets	(5 999)	(11 846)	(2 641)	(5 401)
Fonds nets disponibles pour les bénéficiaires au début de l'exercice financier	19 816	31 662	5 151	10 552
Fonds nets disponibles pour les bénéficiaires à la fin de l'exercice financier	13 817 \$	19 816 \$	2 510 \$	5 151 \$

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

Fonds du séisme et tsunami en Asie et Fonds du séisme en Haïti

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2016

(en milliers de dollars)

1. Objectif et juridiction des fonds

a) Objectif et juridiction du Fonds du séisme et tsunami en Asie

L'objectif et l'étendue du Fonds du séisme et tsunami en Asie (le « Fonds ») de la Société canadienne de la Croix-Rouge (la « Société ») ont été approuvés par le Conseil d'administration de la Société canadienne de la Croix-Rouge le 26 février 2005.

Conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration, le Fonds est utilisé exclusivement pour répondre aux besoins de rétablissement immédiats et à long terme des personnes touchées par le séisme et le tsunami qui a frappé l'Asie le 26 décembre 2004, et les revenus de placements sont entièrement affectés au Fonds. Les volontés signifiées par les donateurs qui sont plus précises que le but général du Fonds (par exemple, utiliser les contributions dans un pays en particulier) seront rigoureusement respectées, et les fonds seront utilisés conformément aux volontés des donateurs.

b) Objectif et juridiction sur le Fonds du séisme en Haïti

À la suite du puissant séisme d'une magnitude de 7,3 sur l'échelle de Richter qui a secoué Haïti le 12 janvier 2010, plus de 1,2 million de personnes se sont retrouvées sans abri. La Croix-Rouge a mené des opérations de secours d'urgence ainsi que des programmes de rétablissement et de reconstruction à plus long terme afin de répondre aux besoins des sinistrés.

Le public, les gouvernements provinciaux et fédéraux ainsi que des entreprises ont versé à la Société plus de 200 millions de dollars. Ce montant inclut 54 millions de dollars amassés dans le cadre du programme de fonds de contrepartie établi par Affaires mondiales Canada (AMC), anciennement le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et Développement Canada (MAECD).

Sur approbation du Conseil, les fonds sont répartis de manière à financer les trois phases de l'intervention : la phase d'intervention d'urgence qui correspond aux 24 premiers mois suivant la catastrophe; la phase de rétablissement qui s'étend jusqu'au 36^e mois et la phase de soutien à plus long terme visant le développement organisationnel de la Croix-Rouge haïtienne.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

Fonds du séisme et tsunami en Asie et Fonds du séisme en Haïti

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2016

(en milliers de dollars)

2. Principales conventions comptables

a) Présentation

Les états financiers ci-joints présentent les fonds nets disponibles pour les bénéficiaires ainsi que l'évolution des fonds nets disponibles pour le Fonds du séisme et tsunami en Asie et le Fonds du séisme en Haïti (les « Fonds »). Les Fonds consistent en un ensemble de comptes distincts maintenus par la Société et ne comprennent que les activités financières associées à l'activation des Fonds lors de ces sinistres.

Les Fonds sont des segments d'activités non constitués de la Société. Par conséquent, ces états financiers pourraient ne pas être indicatifs de l'activité financière qui aurait été réalisée par les Fonds s'ils avaient été exploités comme organismes non affiliés.

Les fonds nets disponibles pour les bénéficiaires au 31 mars 2016 sont présentés dans les états financiers de la Société canadienne de la Croix-Rouge, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, à titre de produits reportés et à titre d'actif net grevé d'affectations d'origine interne pour la portion des revenus de placements du Fonds du séisme et tsunami en Asie.

b) Services bénévoles

Les Fonds bénéficient grandement des services assurés gratuitement sous forme de travail bénévole dans l'exercice de diverses activités. La valeur des services bénévoles n'est pas constatée dans les états financiers puisqu'elle est difficile à mesurer.

c) Constatation des revenus

Les revenus d'entreprises et de gouvernements sont comptabilisés à titre de produits à la première des deux éventualités suivantes : la date de réception de l'apport ou la date à laquelle l'apport devient une créance en vertu de l'accord de financement applicable. Les dons de particuliers sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où les charges connexes sont inscrites.

d) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces représentent les revenus grevés d'affectations d'origine interne ainsi que les espèces et les quasi-espèces grevées d'affectations d'origine externe qui arrivent à échéance dans une période de trois mois.

Les espèces et les quasi-espèces grevées d'affectations d'origine externe sont affectées précisément au Fonds du séisme en Haïti et ne peuvent servir au fonctionnement général de la Société.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

Fonds du séisme et tsunami en Asie et Fonds du séisme en Haïti

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2016

(en milliers de dollars)

2. Principales conventions comptables (suite)

d) Espèces et quasi-espèces (suite)

Les revenus grevés d'affectations d'origine interne issus de placements représentent les revenus qui sont liés aux placements dans le Fonds du séisme et tsunami en Asie et qui ont été mis de côté afin de financer des activités précises établies par la direction et approuvées par le Conseil d'administration. Ces fonds ne peuvent servir au fonctionnement général de la Société.

3. Apports

Le financement pour Haïti reçu au cours de l'exercice provient principalement de la Croix-Rouge américaine et représente des contributions de 8 165 \$ (3 502 \$ en 2015) au profit de la reconstruction de l'hôpital Saint-Michel à Jacmel.

4. Soutien direct aux programmes :

Le soutien direct de la Société aux programmes représente les activités de soutien direct nécessaires aux opérations d'intervention, de rétablissement et de reconstruction à la suite d'un sinistre, notamment les fournitures de secours, les visites sur le terrain, les évaluations et missions du personnel et les services de soutien.

5. Engagements contractuels :

Le Fonds du séisme et tsunami en Asie a des engagements contractuels de néant \$ (73 \$ en 2015). Le Fonds du séisme en Haïti a des engagements contractuels d'un montant de 2 221 \$ (8 615 \$ en 2015).